

## CANOPEE MÉTROPOLITAINE : DES GAINS SUPÉRIEURS AUX PERTES DEPUIS 2011

### FAITS SAILLANTS

/ Augmentation de la canopée dans les cinq secteurs et dans la quasi-totalité des municipalités du Grand Montréal

/ La canopée composée à 82 % de couvert forestier

/ Les bois et les corridors forestiers métropolitains : des espaces favorisant la conservation

/ 45 % du couvert forestier bénéficie de mesures de conservation

/ Le Grand Montréal parmi les régions métropolitaines où cohabitent couvert boisé et terres cultivées

La présence d'arbres et de couvert forestier dans les villes et les grandes régions métropolitaines favorise l'adaptation aux changements climatiques et engendre des bénéfices importants sur un ensemble de dimensions. Ils ont notamment des impacts positifs sur les paysages, la santé publique (qualité de l'air, réduction des îlots de chaleur, etc.), la gestion des eaux pluviales, le maintien de la biodiversité ou les économies d'énergie. Ce numéro du Perspective Grand Montréal vise à présenter l'état des lieux concernant l'évolution récente de la canopée du Grand Montréal. Les données présentées ont été obtenues grâce à une nouvelle méthodologie de suivi automatisé de la canopée mise en place par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et utilisant des photographies aériennes d'été.

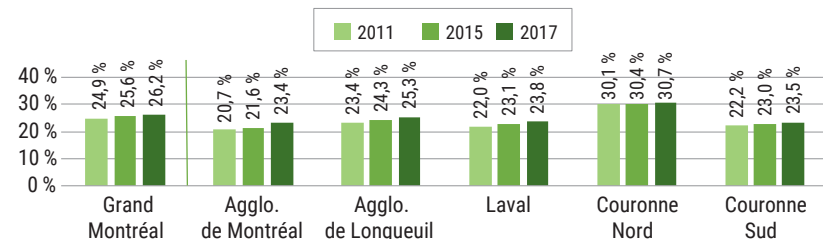
### AUGMENTATION DE LA CANOPEE DANS LES CINQ SECTEURS GÉOGRAPHIQUES DU GRAND MONTRÉAL DEPUIS 2011

La canopée du Grand Montréal<sup>1</sup>, définie comme la part de la cime des arbres située à trois mètres et plus du sol<sup>2</sup>, couvre une superficie de 100 500 hectares (1 005 km<sup>2</sup>), soit l'équivalent d'un peu plus de deux fois la superficie de l'île de Montréal. Ces arbres se retrouvent tant en milieu urbain qu'agricole ou naturel et peuvent être isolés, faire partie d'alignements d'arbres (arbres de rue, bandes riveraines, etc.), de bosquets, d'îlots boisés ou de forêts.

Les plus récentes données, obtenues grâce à des photographies aériennes de 2017 démontrent que l'indice canopée métropolitain – soit la part du territoire terrestre couverte par la canopée – est de 26,2 %. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2015 et à 2011, les deux autres années pour lesquelles les données sont disponibles et comparables. En 2015, cette proportion était de 25,6 % alors qu'elle était de 24,9 % en 2011.

À l'échelle des cinq secteurs géographiques du Grand Montréal, l'indice canopée de 2017 varie entre 23,4 %, dans l'agglomération de Montréal, et 30,7 % dans la couronne Nord. Dans chacun des cinq secteurs, l'indice canopée a connu une augmentation depuis 2011.

### Proportion de la canopée sur la superficie terrestre totale (indice canopée), Grand Montréal et ses cinq secteurs, 2011, 2015 et 2017



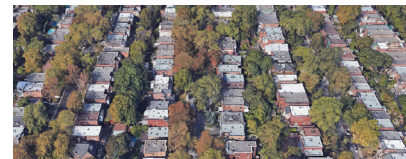
Source : CMM, 2019.

### Exemples de regroupements d'arbres constituant la canopée

#### Boisé en milieu agricole (Repentigny)



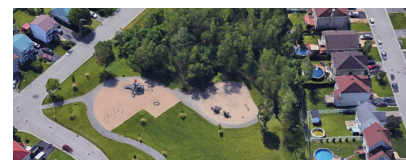
#### Arbres de rue (Montréal)



#### Bande riveraine (Carignan)



#### Îlot boisé en parc (Laval)



Source : Google Earth, 2019.

1 Sauf indication contraire, les données présentées dans ce bulletin sont compilées à l'échelle de la CMM. Le territoire de la CMM est semblable à celui de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal défini par Statistique Canada. Toutefois, contrairement à la RMR, la CMM n'inclut pas le canton de Gore, les municipalités de Saint-Colomban, de Saint-Jérôme, de Saint-Lin-Laurentides, de Saint-Placide, de L'Épiphanie, de Lavaltrie, de Saint-Zotique, des Coteaux, de Coteau-du-Lac et de Saint-Jean-sur-Richelieu, mais comprend les municipalités de Contrecoeur, de Calixa-Lavallée et de Saint-Jean-Baptiste. En 2018, la population des 90 municipalités de la RMR de Montréal était de 4,2 millions d'habitants, alors que celle des 82 municipalités de la CMM était de 4 millions d'habitants.

2 Pour avoir plus de détails sur la méthodologie utilisée pour le calcul de la canopée, consultez : CMM (2017). *Indice canopée métropolitain – méthodologie*.

## DES GAINS SUPÉRIEURS AUX PERTES DEPUIS 2011

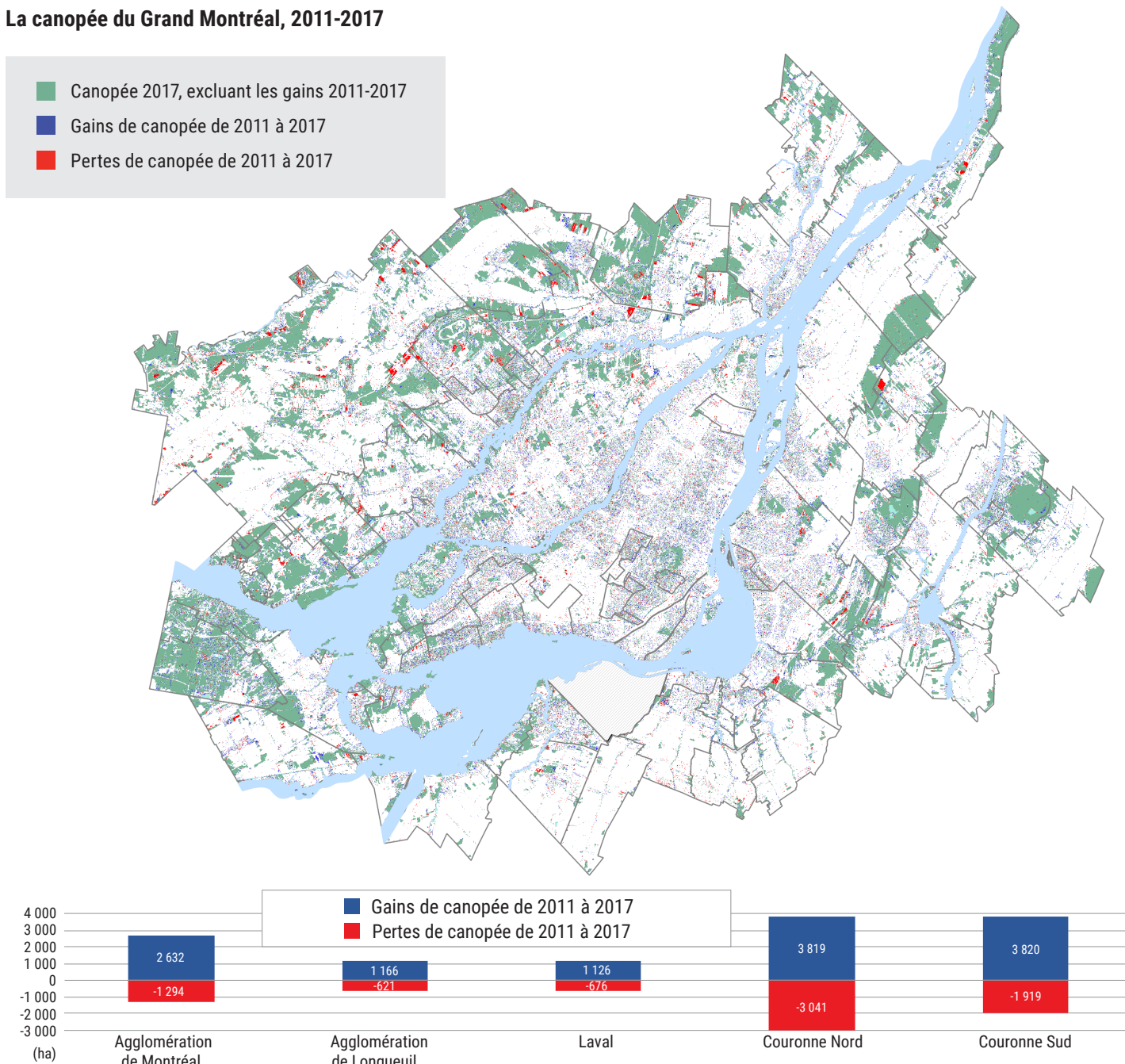
Entre 2011 et 2017, la superficie de la canopée du Grand Montréal a connu un gain net de 5 012 ha. Cette augmentation globale de la canopée résulte de gains de la couverture d'arbres (12 563 ha) plus importants que les pertes (7 551 ha).

Les pertes de canopée sont principalement dues au déboisement de parcelles pour des changements d'utilisation du sol au profit de l'agriculture, du développement urbain ou de l'exploitation de carrières. Les coupes pour l'exploitation forestière demeurent négligeables dans le Grand Montréal. Les pertes dues à l'abattage d'arbres en raison de l'agrile du frêne sont visibles à l'échelle de certaines localités, mais n'ont pas encore d'impacts significatifs sur la canopée à l'échelle métropolitaine. Ces coupes devraient

toutefois augmenter au cours des prochaines années.

Les gains de canopée sont relativement diffus sur le territoire et résultent principalement de la croissance de la cime des arbres (voir les exemples à la page 4). De plus, entre 2011 et 2017, certains arbres, notamment sur des terrains en friche, ont passé le seuil de trois mètres de hauteur et ont ainsi été pris en compte dans le calcul de la canopée. Les efforts récents de plantation d'arbres, notamment en milieu urbain, ont jusqu'à présent eu un impact relativement marginal sur l'indice canopée métropolitain, mais devraient avoir un impact notable lorsque les arbres plantés atteindront le seuil de trois mètres.

### La canopée du Grand Montréal, 2011-2017



Source : CMM, 2019.

## LA CANOPÉE AUGMENTE DANS LA QUASI-TOTALITÉ DES MUNICIPALITÉS DU GRAND MONTRÉAL

Proportion de la canopée sur la superficie terrestre totale, par municipalité, MRC et secteur géographique du Grand Montréal, 2011 à 2017

Secteur / MRC/ Municipalité	Indice canopée		
	2011	2015	2017
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>20,7 %</b>	<b>21,6 %</b>	<b>23,4 %</b>
Baie-D'Urfé	34,5 %	36,0 %	37,9 %
Beaconsfield	41,9 %	41,9 %	47,8 %
Côte Saint-Luc	15,4 %	16,5 %	16,4 %
Dollard-des-Ormeaux	22,5 %	24,1 %	25,5 %
Dorval	10,8 %	11,3 %	12,1 %
Hampstead	27,1 %	29,1 %	29,6 %
Kirkland	14,5 %	15,3 %	18,4 %
L'Île-Dorval	75,6 %	73,6 %	79,4 %
Montréal	19,4 %	20,4 %	22,2 %
Montréal-Est	5,9 %	5,4 %	5,8 %
Montréal-Ouest	28,7 %	31,0 %	31,4 %
Mont-Royal	23,8 %	23,4 %	25,8 %
Pointe-Claire	23,7 %	24,9 %	25,7 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	40,4 %	42,1 %	43,2 %
Senneville	56,8 %	57,6 %	60,0 %
Westmount	37,1 %	38,1 %	39,5 %
<b>Agglomération de Longueuil</b>	<b>23,4 %</b>	<b>24,3 %</b>	<b>25,3 %</b>
Boucherville	15,4 %	16,4 %	17,4 %
Brossard	22,3 %	23,5 %	24,4 %
Longueuil	23,4 %	23,9 %	25,0 %
Saint-Bruno-de-Montarville	36,6 %	37,9 %	39,1 %
Saint-Lambert	29,9 %	32,1 %	33,1 %
<b>Laval</b>	<b>22,0 %</b>	<b>23,1 %</b>	<b>23,8 %</b>
<b>Couronne Nord</b>	<b>30,1 %</b>	<b>30,4 %</b>	<b>30,7 %</b>
<b>MRC de Deux-Montagnes (partie CMM)</b>	<b>36,0 %</b>	<b>37,1 %</b>	<b>37,5 %</b>
Deux-Montagnes	23,9 %	25,6 %	29,0 %
Oka	54,0 %	55,5 %	55,8 %
Pointe-Calumet	43,9 %	45,0 %	48,5 %
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	20,4 %	21,9 %	24,4 %
Saint-Eustache	21,8 %	23,0 %	22,8 %
Saint-Joseph-du-Lac	34,3 %	34,6 %	35,0 %
<b>MRC de L'Assomption (partie CMM)</b>	<b>20,7 %</b>	<b>21,2 %</b>	<b>22,0 %</b>
Charlemagne	13,9 %	15,1 %	16,6 %
L'Assomption	23,3 %	23,5 %	24,4 %
Repentigny	17,0 %	17,8 %	19,0 %
Saint-Sulpice	20,2 %	20,8 %	21,0 %
<b>MRC Les Moulins</b>	<b>34,0 %</b>	<b>34,2 %</b>	<b>34,7 %</b>
Mascouche	40,5 %	41,0 %	40,9 %
Terrebonne	29,4 %	29,4 %	30,3 %
<b>MRC de Thérèse-De Blainville</b>	<b>34,3 %</b>	<b>35,2 %</b>	<b>35,1 %</b>
Blainville	39,3 %	40,3 %	40,0 %
Boisbriand	24,7 %	26,7 %	27,2 %
Bois-des-Filion	24,6 %	26,5 %	27,7 %
Lorraine	46,9 %	48,9 %	48,7 %
Rosemère	40,7 %	41,4 %	41,8 %
Sainte-Anne-des-Plaines	34,6 %	35,1 %	34,8 %
Sainte-Thérèse	20,0 %	21,8 %	21,6 %
<b>Mirabel</b>	<b>27,6 %</b>	<b>27,4 %</b>	<b>27,3 %</b>

Source : CMM, 2019.

L'indice canopée a cru dans la quasi-totalité des municipalités de la région entre 2011 et 2017. Tel que mentionné précédemment, cette augmentation est principalement due à la croissance des arbres (croissance en hauteur – seules les surfaces végétales atteignant le seuil de trois mètres de hauteur sont prises en compte dans le calcul de la canopée – ou accroissement latéral de la cime des arbres).

Seules quatre des 82 municipalités de la région ont enregistré une diminution de leur indice canopée entre 2011 et 2017, soit Mirabel,

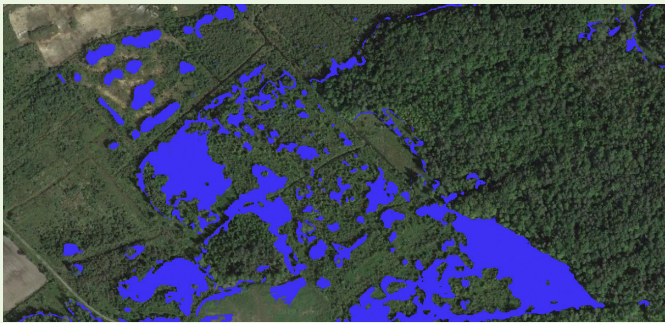
Secteur / MRC/ Municipalité	Indice canopée		
	2011	2015	2017
<b>Couronne Sud</b>	<b>22,2 %</b>	<b>23,0 %</b>	<b>23,5 %</b>
<b>MRC de Beauharnois-Salaberry (partie CMM)</b>	<b>11,7 %</b>	<b>12,5 %</b>	<b>12,3 %</b>
Beauharnois	11,7 %	12,5 %	12,3 %
<b>MRC de Marguerite-D'Youville</b>	<b>24,0 %</b>	<b>24,5 %</b>	<b>24,8 %</b>
Calixa-Lavallée	20,7 %	20,9 %	21,0 %
Contrecoeur	38,2 %	39,4 %	39,8 %
Saint-Amable	27,3 %	26,9 %	27,1 %
Sainte-Julie	20,2 %	21,0 %	21,9 %
Varennes	13,9 %	14,3 %	14,4 %
Verchères	27,4 %	27,7 %	27,8 %
<b>MRC de La Vallée-du-Richelieu (partie CMM)</b>	<b>21,7 %</b>	<b>22,4 %</b>	<b>23,1 %</b>
Beloeil	7,4 %	7,9 %	8,9 %
Carignan	24,6 %	25,4 %	25,9 %
Chambly	19,1 %	19,1 %	20,6 %
McMasterville	16,8 %	15,8 %	18,1 %
Mont-Saint-Hilaire	47,5 %	48,9 %	50,5 %
Otterburn Park	31,4 %	34,0 %	37,3 %
Saint-Basile-le-Grand	10,3 %	10,9 %	11,3 %
Saint-Jean-Baptiste	15,1 %	15,6 %	16,0 %
Saint-Mathieu-de-Beloeil	20,5 %	21,1 %	21,2 %
<b>MRC de Roussillon</b>	<b>13,1 %</b>	<b>13,9 %</b>	<b>13,9 %</b>
Candiac	14,4 %	17,2 %	17,5 %
Châteauguay	24,6 %	26,0 %	26,5 %
Delson	14,7 %	17,7 %	18,0 %
La Prairie	28,2 %	29,0 %	29,6 %
Léry	41,2 %	43,6 %	43,6 %
Mercier	8,5 %	9,1 %	8,6 %
Saint-Constant	8,8 %	9,5 %	9,3 %
Sainte-Catherine	18,4 %	20,2 %	22,2 %
Saint-Isidore	3,4 %	3,7 %	3,4 %
Saint-Mathieu	8,3 %	8,6 %	8,2 %
Saint-Philippe	7,6 %	8,1 %	7,9 %
<b>MRC de Rouville (partie CMM)</b>	<b>14,4 %</b>	<b>14,8 %</b>	<b>15,0 %</b>
Richelieu	11,0 %	11,4 %	11,9 %
Saint-Mathias-sur-Richelieu	16,6 %	17,1 %	17,1 %
<b>MRC de Vaudreuil-Soulanges (partie CMM)</b>	<b>37,3 %</b>	<b>38,9 %</b>	<b>40,0 %</b>
Hudson	55,5 %	55,5 %	59,4 %
Les Cèdres	16,5 %	18,0 %	17,8 %
L'Île-Cadieux	84,4 %	85,6 %	88,5 %
L'Île-Perrot	41,3 %	44,8 %	44,6 %
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	36,5 %	38,6 %	39,0 %
Pincourt	32,2 %	34,8 %	35,2 %
Pointe-des-Cascades	47,7 %	49,8 %	49,6 %
Saint-Lazare	60,3 %	62,1 %	64,2 %
Terrasse-Vaudreuil	45,6 %	50,8 %	51,8 %
Vaudreuil-Dorion	32,1 %	33,6 %	34,5 %
Vaudreuil-sur-le-Lac	47,7 %	51,5 %	53,4 %
<b>Grand Montréal</b>	<b>24,9 %</b>	<b>25,6 %</b>	<b>26,2 %</b>

Montréal-Est, Saint-Amable et Saint-Mathieu. Ces diminutions sont principalement dues au développement résidentiel, industriel ou agricole.

Certaines municipalités à vocation agricole, occupées en grande partie par des terres en culture, présentent une faible proportion de canopée. C'est le cas notamment de plusieurs municipalités de la MRC de Roussillon, pour lesquelles l'indice canopée est sous les 10 %. D'autres municipalités, moins agricoles et à faible densité résidentielle, montrent par contre un indice canopée au-delà de 50 %.

## LES GAINS ET LES PERTES DE CANOPÉE : QUELQUES EXEMPLES

### Gain de canopée de 2011 à 2017



Augmentation du nombre d'arbres ayant atteint le seuil de trois mètres à l'intérieur d'une friche



Accroissement latéral de la cime d'arbres en milieu urbain

### Perte de canopée de 2011 à 2017



Abattage d'arbres isolés en milieu urbain, notamment en raison de l'agrile du frêne



Déboisement pour un développement résidentiel



Déboisement pour l'emprise d'une nouvelle ligne de transport d'électricité



Déboisement de nouvelles rues pour un développement résidentiel



Déboisement à des fins agricoles



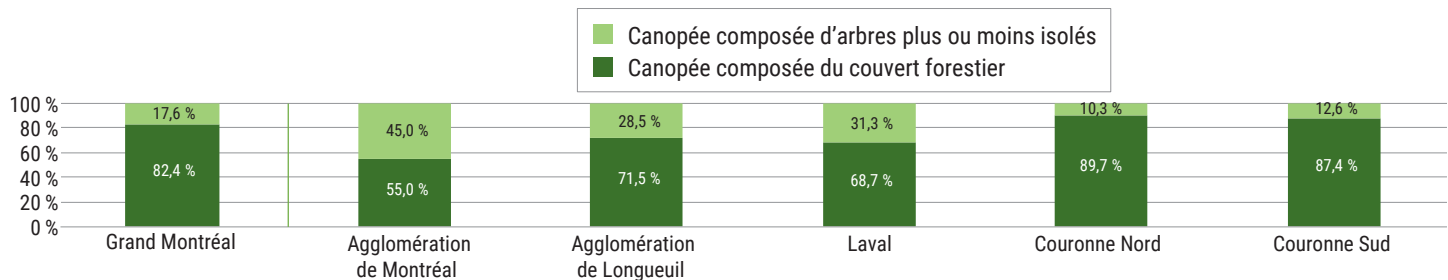
Déboisement pour l'agrandissement d'une carrière

## LA CANOPÉE MÉTROPOLITAINE, COMPOSÉE À 82 % DE COUVERT FORESTIER

La canopée du Grand Montréal est composée d'arbres plus ou moins isolés tels que des arbres de rue, des arbres en terrains résidentiels ou des arbres de parcs urbains, mais est également composée de massifs boisés, constituant le couvert forestier du Grand Montréal. Dans le cadre de son *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD), la CMM définit le couvert forestier comme étant l'ensemble des superficies boisées d'un demi-hectare et plus.

Actuellement, 82,4 % de la canopée de la région est composée du couvert forestier. Ce sont dans les couronnes que l'on retrouve les plus fortes proportions de canopée composée du couvert forestier. Cette proportion est de 89,7 % dans la couronne Nord et de 87,4 % dans la couronne Sud, alors qu'elle est de 71,5 % dans l'agglomération de Longueuil, de 68,7 % à Laval et de 55 % dans l'agglomération de Montréal.

### Répartition de la canopée métropolitaine selon qu'elle est composée du couvert forestier ou d'arbres plus isolés, 2017



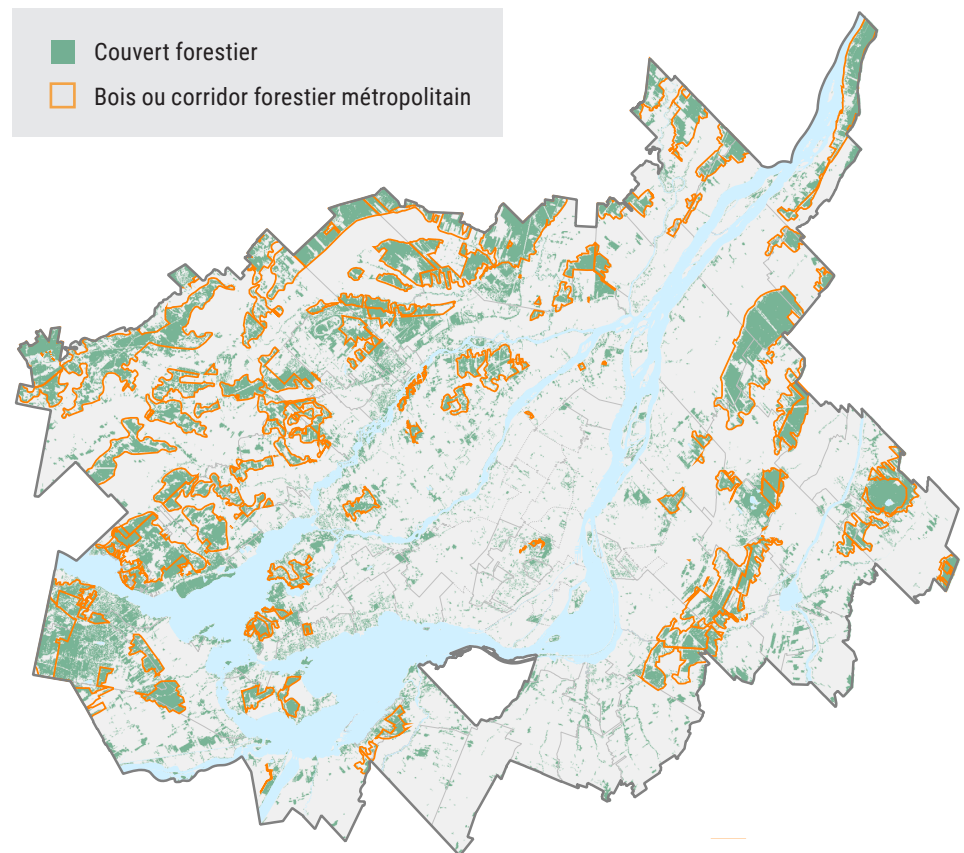
Source : CMM, 2019.

## LES BOIS ET LES CORRIDORS FORESTIERS MÉTROPOLITAINS : DES ESPACES FAVORISANT LA CONSERVATION DU COUVERT FORESTIER DU GRAND MONTRÉAL

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM fixe des objectifs de protection des milieux naturels qui reposent notamment sur la protection du couvert forestier.

Le couvert forestier est considéré comme protégé lorsqu'il se retrouve dans les aires protégées reconnues par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ou par le Réseau des milieux naturels protégés (RMN), mais il peut également bénéficier de mesures de conservation lorsqu'il se retrouve dans les *bois et les corridors forestiers métropolitains* (BCFM) identifiés dans le PMAD<sup>3</sup>. Ces BCFM, au nombre de 80, ont été identifiés et délimités par la CMM en fonction de différents critères, tels que la diversité des milieux présents, la maturité de la forêt, la superficie et la présence d'espèces à statut précaire<sup>4</sup>.

### Le couvert forestier et les bois et corridors forestiers métropolitains



Source : CMM, 2019.

<sup>3</sup> Pour plus de détails concernant les notions de conservation et de protection, consultez : Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L. & Kasisi, R. (2013). *Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ*.

<sup>4</sup> Pour plus de détails sur l'ensemble des critères utilisés afin d'identifier et de délimiter les bois et les corridors forestiers métropolitains, consultez la page 127 du *Rapport de monitoring du PMAD*, édition 2015.

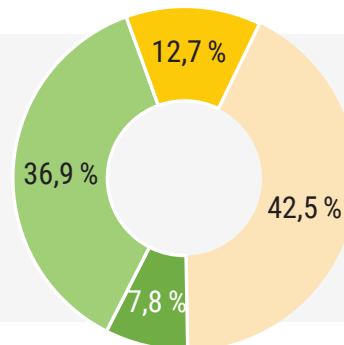
## 45 % DE LA SUPERFICIE DU COUVERT FORESTIER BÉNÉFICIE DE MESURES DE CONSERVATION

À la suite de l'entrée en vigueur du PMAD, en 2012, les municipalités régionales de comté (MRC) situées sur le territoire de la CMM ont procédé à la révision de leurs schémas d'aménagement et de développement (SAD) afin d'y intégrer, notamment, des mesures de conservation du couvert forestier présent dans les *bois et les corridors forestiers métropolitains* (BCFM). Ces mesures, établies dans un objectif de favoriser la conservation des milieux naturels, portent sur la limitation des changements d'utilisation du sol provoquant de la déforestation, ainsi que sur le contrôle des récoltes abusives de bois.

Actuellement, 37 % du couvert forestier de la région est inclus dans les BCFM et bénéficie de mesures de conservation intégrées au schéma d'aménagement des MRC. De façon globale, grâce à la fois aux BCFM et aux aires protégées reconnues par le gouvernement du Québec et par le Réseau des milieux naturels protégés (RMN), 45 % du couvert forestier du Grand Montréal bénéficie actuellement de mesures de conservation ou de protection. À noter qu'à l'échelle locale, des parcelles du couvert forestier non considérées dans ce 45 % peuvent également bénéficier de mesures visant à restreindre l'abattage d'arbres grâce aux règlements de zonage des municipalités.

### Répartition du couvert forestier du Grand Montréal

- En aire protégée
- Hors d'une aire protégée, mais dans un BCFM et bénéficiant de mesures de conservation de la part d'une MRC
- Dans un BCFM, mais ne bénéficiant pas de mesures de conservation de la part d'une MRC
- Hors BCFM et hors aire protégée



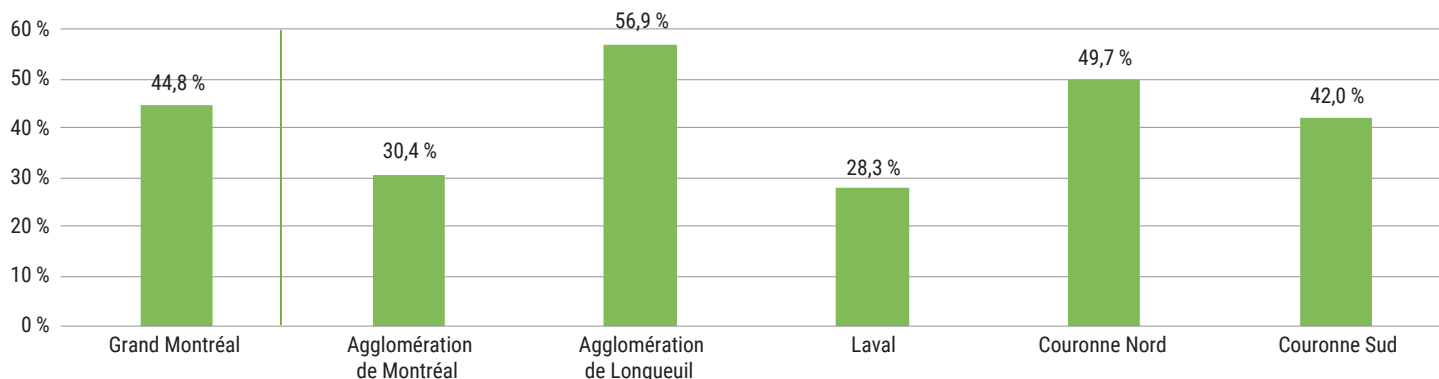
BCFM= Bois et corridors forestiers métropolitains.

Sources : CMM, 2019; MELCC, *Registre des aires protégées* au 31 décembre 2017; RMN, *Répertoire des milieux naturels protégés du Québec* au 31 décembre 2017; Schémas d'aménagement et de développement des MRC en date du 31 juillet 2019.

À l'échelle des cinq secteurs géographiques du Grand Montréal, la proportion du couvert forestier bénéficiant de mesures de conservation est de 28,3 % à Laval, 30,4 % dans l'agglomération de Montréal, 42 % dans la couronne Sud, 49,7 % dans la couronne Nord et 56,9 % dans l'agglomération de Longueuil.

Dans les prochaines années, l'ajout de nouvelles aires protégées en milieu terrestre ainsi que de nouveaux BCFM permettrait d'accroître la proportion du couvert forestier bénéficiant de mesures de conservation.

### Proportion du couvert forestier bénéficiant de mesures de conservation\*



\* Proportion du couvert forestier en aire protégée ou dans un BCFM bénéficiant de mesures de conservation de la part d'une MRC.

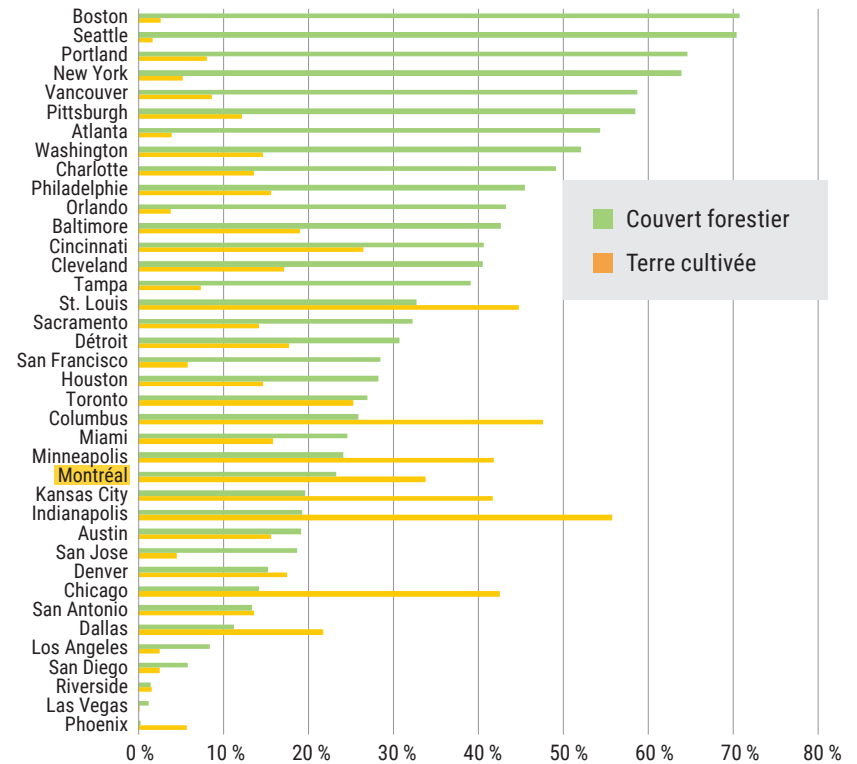
Sources : CMM, 2019; MELCC, *Registre des aires protégées* au 31 décembre 2017; RMN, *Répertoire des milieux naturels protégés du Québec* au 31 décembre 2017; Schémas d'aménagement et de développement des MRC en date du 31 juillet 2019.

## LE GRAND MONTRÉAL PARMİ LES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES OÙ COHABITENT COUVERT BOISÉ ET TERRES CULTIVÉES

Le Grand Montréal fait partie des régions métropolitaines nord-américaines qui se distinguent par la cohabitation de couverts boisés et de terres agricoles. La région bénéficie en effet d'importantes superficies de sols à hauts potentiels agricoles qui ont favorisé le développement d'une industrie agroalimentaire dynamique. Cette cohabitation est aussi observée dans d'autres régions disposant de sols à hauts potentiels agricoles, telles que la région de Toronto ou les grandes régions métropolitaines du Midwest. Dans le Grand Montréal comme dans plusieurs de ces régions, le couvert boisé et les terres en culture occupent respectivement plus de 20 % de la superficie métropolitaine totale.

Le Grand Montréal se distingue ainsi de régions métropolitaines présentant une très grande superficie de couvert boisé et peu de terres propices à l'agriculture. C'est le cas des régions comme Boston, Seattle, Portland ou New York, où le couvert boisé représente plus de 60 % de la superficie terrestre de la région, contre moins de 10 % pour les terres agricoles. Ces régions intègrent à leur frange des comtés très peu peuplés en terrains montagneux ou semi-montagneux, principalement couverts de grandes forêts des contreforts des Appalaches ou des chaînes côtières du Pacifique. Au Canada, c'est aussi le cas de la région de Vancouver, dont les limites territoriales s'étendent dans la chaîne Côtière.

**Part de la superficie terrestre totale occupée par le couvert boisé ou par des terres en culture, régions métropolitaines nord-américaines de deux millions d'habitants et plus**



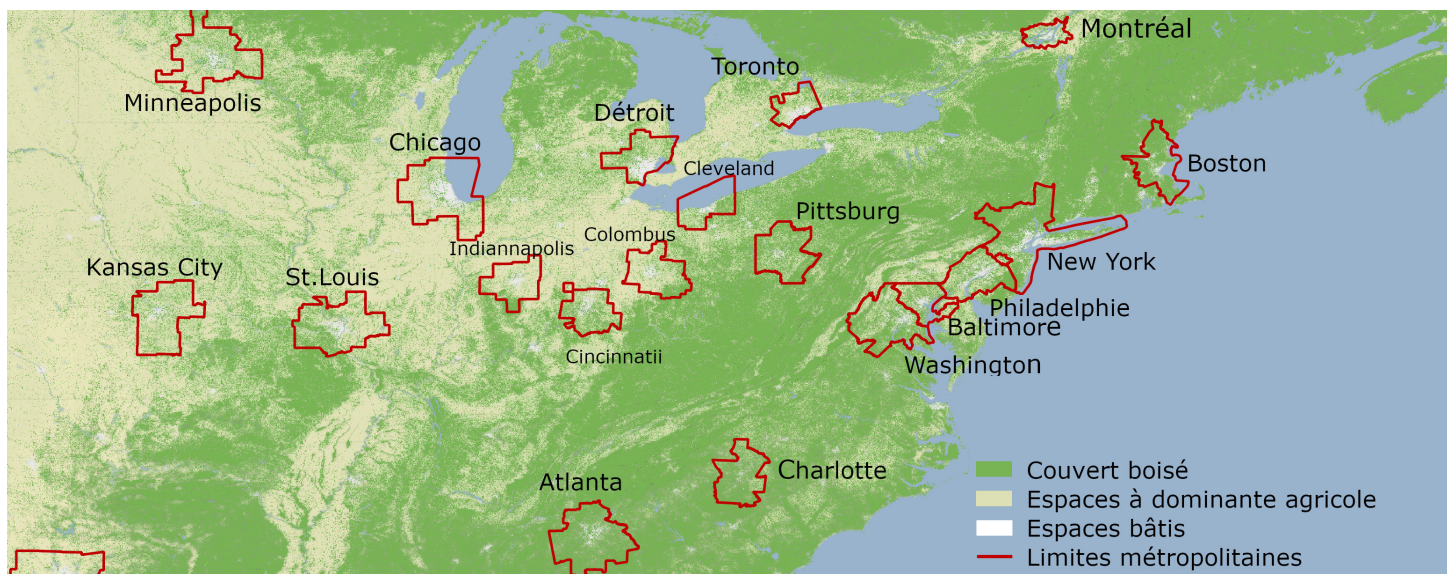
Notes :

- Les données du couvert boisé compilées par le Global Forest Watch diffèrent quelque peu des données de couvert forestier générées par la CMM, mais ont l'avantage de pouvoir être comparées à l'échelle des grandes régions métropolitaines nord-américaines. Elles ont été produites grâce à des images Landsat, couvrant la période 2017 à une résolution de 30 mètres par pixel. Chaque pixel est considéré comme boisé si plus de 30 % de celui-ci est couvert par des arbres de cinq mètres de hauteur et plus.

- La proportion de la superficie terrestre occupée par le couvert boisé ou par des terres en culture est influencée par la méthode de délimitation des régions métropolitaines utilisée par les agences statistiques. Aux États-Unis, plusieurs régions intègrent de vastes comtés peu urbanisés, ce qui a pour effet d'augmenter ces proportions.

Sources : Global Forest Watch, compilation spéciale pour le couvert boisé de 2017; MAPAQ, *Enregistrement des exploitations agricoles du Québec*, version 2017; Statistique Canada, *Recensement agricole 2011*; USDA, *Census of agriculture 2012*.

### Couvert boisé dans l'Est du Canada et des États-Unis



Sources : Global Forest Watch; Statmen; US Census; Statistique Canada. Réalisation : CMM, 2019.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- / COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2017). *Indice canopée métropolitain – méthodologie*. 5 p.  
[http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/geomatique/IndiceCanopee/2015/CMM\\_indiceCanopee\\_2015\\_methodologie.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/geomatique/IndiceCanopee/2015/CMM_indiceCanopee_2015_methodologie.pdf)
- / COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2012). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*. 221 p.  
[http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/pmad2012/documentation/20120530\\_PMad.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMad.pdf)
- / COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2013). *Identification et protection des bois et des corridors forestiers métropolitains*. 36 p.  
[http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/fascicule\\_boisCorridors\\_web.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/fascicule_boisCorridors_web.pdf)
- / ENVIRONNEMENT CANADA (2016). *Quand l'habitat est-il suffisant?* 138 p.  
[http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/ec/CW66-164-2013-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/ec/CW66-164-2013-fra.pdf)
- / INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2017). *Verdir les villes pour la santé de la population*, 103 p.  
[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf)
- / LEFF, M. (2016). *The Sustainable Urban Forest: A Step-by-Step Approach*. USDA Forest Service et Davey Institute 102 p.  
<https://urbanforestrysouth.org/resources/library/ttresources/the-sustainable-urban-forest-guide-a-step-by-step-approach>
- / LIMOGES, B., BOISSEAU, G., GRATTON, L. & KASISI, R. (2013). « Terminologie relative à la conservation de la biodiversité *in situ* ». *Le Naturaliste canadien*, 137 (2), pp. 21-27.  
<https://www.erudit.org/fr/revues/natcan/2013-v137-n2-natcan0565/1015490ar.pdf>
- / ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2018). *Forêts et villes durables*. Unasylva 250 – Revue internationale des forêts et des industries forestières. Vol. 69. 84 p.  
<http://www.fao.org/3/l8707FR/l8707fr.pdf>

DÉCRIRE • COMPARER • COMPRENDRE

Communauté métropolitaine de Montréal

**OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL**

CONNAISSEZ-VOUS VOTRE GRAND MONTRÉAL ?

<http://observatoire.cmm.qc.ca>

- Statistiques par municipalité et MRC
- Statistiques par grande région métropolitaine d'Amérique du Nord
- Cartes interactives
- Couches de données géoréférencées
- Périodiques
- Tableaux de bord

La Communauté métropolitaine de Montréal vous invite à découvrir l'**Observatoire Grand Montréal**, une plateforme de diffusion d'analyses et de données statistiques et cartographiques pour suivre le développement du Grand Montréal et ses 82 municipalités.

Pour consulter les différents numéros du PERSPECTIVE GRAND MONTRÉAL, visiter la section « Périodiques » de l'Observatoire Grand Montréal de la CMM :

<http://cmm.qc.ca/fr/donnees-et-territoire/observatoire-grand-montreal/>

**PERSPECTIVE GRAND MONTRÉAL** est une publication dont l'objectif est de dégager les tendances du développement dans la région métropolitaine de Montréal. Elle propose des portraits statistiques succincts portant sur la sociodémographie ou sur les champs d'intervention de la Communauté métropolitaine de Montréal, soit l'aménagement du territoire, le transport, l'environnement, le développement économique, l'habitation et les équipements métropolitains.

### POUR OBTENIR TOUT RENSEIGNEMENT ADDITIONNEL, COMMUNIQUER AVEC :

Philippe Rivet  
Politiques, interventions et développement  
514 350-2550  
[philippe.rivet@cmm.qc.ca](mailto:philippe.rivet@cmm.qc.ca)



Communauté métropolitaine  
de Montréal

ISSN 1913-5343 (imprimé)  
ISSN 1913-5351 (en ligne)  
Dépôt légal : 2019

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, dont Montréal, Laval et Longueuil. En 2019, elle compte 4 millions d'habitants répartis sur une superficie de plus de 4 360 kilomètres carrés.